

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 6 novembre 2009

**Service instructeur**  
Délégation à l'Action Territorialisée

N° CP-2009-14-5-3

**Service consulté**

**SUBVENTIONS POUR FRAIS D'ETUDES RELATIVES AUX DOCUMENTS  
D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT**

Résumé : *Décision d'attribution de subventions d'un montant total de 15 540,00 € en faveur des communes et EPCI pour des études liées aux documents d'urbanisme*

**Attribution de subventions :**

Ce rapport présente deux dossiers de demande d'attribution de subventions déposés par deux communes pour des études d'urbanisme. Ces dossiers concernent :

- une révision simplifiée de POS,
- une révision de POS et transformation en PLU.

Il convient de rappeler que l'Assemblée Départementale a adopté, le 19 octobre 2007, de nouvelles dispositions en faveur des procédures d'urbanisme et d'aménagement. Elle a retenu un taux de subvention de 80 % du coût HT de l'étude pour l'élaboration des documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme ou Carte Communale), un taux de 40 % ou de 50 % pour les révisions et les modifications en fonction de la note de la commune et un taux de 50 % pour les études connexes.

La fréquence séparant deux procédures est fixée à 10 ans pour les révisions et à 5 ans pour les modifications.

En complément de ce régime de soutien et pour l'adapter à l'évolution du Code de l'Urbanisme, notamment suite à la loi Urbanisme et Habitat, le Conseil Général en date du 10 décembre 2004 a mis en place un régime de soutien aux procédures de révision simplifiée. Ce régime complémentaire conduit à subventionner les révisions simplifiées sur les mêmes bases que les procédures de modification. Toutefois, compte-tenu du caractère d'intérêt général défini par le Code de l'Urbanisme pour les procédures de révision simplifiée, le critère de fréquence ne s'applique pas.

L'application de ces critères conduit donc à la recevabilité des dossiers figurant sur le tableau joint en annexe et qui concernent les communes suivantes :

- une révision simplifiée de POS, subventionnée à hauteur de 50% du coût HT des études, pour la commune d'EGLINGEN,
- une révision de POS et transformation en PLU, subventionnée à hauteur de 40% du coût HT des études, pour la commune de RIEDISHEIM.

La participation départementale pour ces deux dossiers s'élève au total à **15 540,00 €**. Les montants sont prélevés sur le chapitre 204, fonction 71, nature 20414, programme F215 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 06 NOVEMBRE 2009

Urbanisme réglementaire PLU  
PROGRAMME 2009

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PLU04373	<b>EGLINGEN</b> Révision simplifiée - EGLINGEN	3 685,00	50%	1 840,00
PLU04351	<b>RIEDISHEIM</b> Révision du POS en PLU - RIEDISHEIM	34 250,00	40%	13 700,00
			Total	15 540,00